

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 206-2023

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de ADICO pour le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et de la convention d'adhésion pour la commune de Pont-Audemer allant du 1/11/2023 au 31/10/2024.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel et que l'adhésion aux différents services de l'Adico est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

DECIDE de signer la proposition financière de la société ADICO, 5 rue Jean Monnet, 60006 Beauvais, d'un montant de 75 € HT, soit 90 € TTC par an pour l'adhésion aux différents services et d'un montant de 4215 € HT, soit 5058 € TTC par an pour la première année, et de 2300 € HT, soit 2760 € TTC, pour les années suivantes pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel allant du 1/11/2023 au 31/10/2024. Le marché potentiel étant alors de 4 ans, le montant total potentiel étant alors 11415 € HT, soit 13698 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 19 octobre 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS

